Concours Préparez-vous pour l'été avec Kraft Heinz

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Le concours « Préparez-vous pour l'été » de Kraft Heinz (le « **concours** ») est organisé par Kraft Heinz Canada ULC, 95 Moatfield Drive, Toronto (Ontario) M3B 3L6 (l'« **organisateur du concours** »). L'organisateur du concours est responsable du concours, de son organisation et du règlement officiel du concours (collectivement le « **règlement** »). Ce concours est géré par Snipp Interactive Inc., 6708 Tulip Hill Terr, Bethesda, MD 20816 (l'« **administrateur du concours** »).

En s'inscrivant au concours, chaque participant (chaque participant est appelé un « **participant** », et tous ensemble les « **participants** ») peut avoir une chance de gagner un prix (tel que ce terme est défini ci-après), conformément aux conditions du présent règlement officiel.

1. **CONSENTEMENT AU RÈGLEMENT :**

En participant au concours, chaque participant accepte d'être lié par le présent règlement officiel.

2. **PÉRIODE DU CONCOURS :**

Le concours commence le 13 avril 2023 à 24 h heure de l'Est (« HE ») et se termine le 12 août 2023 à 23 h 59 min 59 s (HE) (la « **période du concours** »). Pendant la période du concours, seules quatre (4) participations par participant sont autorisées, quelle que soit la période de participation (une **« période de participation »**) (telle que définie cidessous) et quel que soit le mode de participation.

Le concours se compose de quatre (4) périodes de participation (chacune étant une « **période de participation** ») et d'une (1) période de participation pour gagner le grand prix (« **période de participation pour gagner le grand prix** »), comme indiqué dans le tableau ci-dessous. L'ordinateur de l'administrateur est le dispositif officiel de chronométrage dans le cadre du concours.

Période de participation	**Commence à 24 h (HE)**	**Se termine à 23 h 59 min (HE)**	**Date limite du cachet postal**	**Date limite de réception des envois postaux**	**Date de tirage de la période de participation**
Période de participation 1	13 avril 2023	12 mai 2023	13 mai 2023	16 mai 2023	18 mai 2023
Période de participation 2	13 mai 2023	12 juin 2023	13 juin 2023	16 juin 2023	19 juin 2023
Période de participation 3	13 juin 2023	12 juillet 2023	13 juillet 2023	17 juillet 2023	18 juillet 2023
Période de participation 4	13 juillet 2023	12 août 2023	14 août 2023	17 août 2023	18 août 2023
Grand prix	13 avril 2023	12 août 2023	14 août 2023	17 août 2023	18 août 2023

3. **ADMISSIBILITÉ :**

Ce concours est ouvert à tous les résidents autorisés du Canada (la « **zone d'admissibilité** ») qui ont atteint l'âge de la majorité dans leur province ou leur territoire de résidence respectif au moment de leur participation.

Les employés, agents, représentants, dirigeants et directeurs de l'organisateur du concours et de chacune de leurs filiales, sociétés affiliées, sociétés mères, agences de publicité et de promotion, commanditaires ou fournisseurs de services liés au présent concours, ou de toute autre partie directement associée à la tenue du concours, ainsi que les membres de leur famille immédiate (frères, sœurs, enfants, père, mère), leur conjoint légal ou de fait, et toute personne résidant avec ces employés, agents, représentants, dirigeants et directeurs (qu'ils soient apparentés ou non) (collectivement, les « **parties exonérées** ») ne sont pas admissibles à participer au concours.

4. **COMMENT PARTICIPER :**

AUCUN ACHAT N'EST REQUIS POUR PARTICIPER OU GAGNER. Vous n'augmenterez pas vos chances de gagner en achetant un produit, car aucun achat n'est requis pour participer. Il y a deux (2) façons de participer pour un maximum de quatre (4) participations par participant (chacune étant une « **participation** » et collectivement les « **participations** ») pendant toute la période du concours, comme suit :

(a) Option d'achat : Pour participer au concours, il suffit d'acheter en une seule transaction pour quinze dollars (15 $ CA) ou plus de produits participants Kraft Heinz (comme indiqué à l'annexe B ci-dessous) dans un magasin de détail ou un établissement à bannière physique ou en ligne des Compagnies Loblaw limitée, dans la zone d'admissibilité, entre 24 h (HE) le 13 avril 2023 et 23 h 59 (HE) le 2 août 2023 (la « **période d'achat** ») et de s'inscrire en ligne à l'adresse www.KraftSummer.ca/fr Une fois inscrit, suivez les instructions à l'écran sur le site Web pour soumettre, pendant la période du concours, une photographie de votre reçu d'achat admissible; la réponse à une question d'habileté mathématique (à laquelle vous devez répondre correctement sans aucune aide mécanique, électronique ou autre), ainsi que tout autre renseignement requis.
Période de soumission : Du 13 avril 2023 à 24 h (HE) au 12 août 2023 à 23 h 59 min 59 s (HE) (la « **période de soumission** »). Tous les reçus doivent être soumis au cours de la période de soumission pour être admissibles à ce programme.

(b) Participation sans achat : Si vous désirez recevoir une participation au concours sans faire d'achat, veuillez écrire en lettres moulées sur une feuille de papier votre prénom, votre nom de famille, votre adresse postale complète (y compris le code postal), votre adresse courriel valide et votre numéro de téléphone, ainsi que votre réponse à la question d'habileté mathématique suivante (à laquelle vous devez répondre correctement sans aucune aide mécanique, électronique ou autre) : (18 x 10) ÷ (6 + 3) - 8 et postez le tout (dans une enveloppe suffisamment affranchie) à l'adresse : Concours « Préparez-vous pour l'été avec Kraft Heinz », a/s Snipp Interactive Inc, C. P. 34565, place Côte-Vertu, Saint-Laurent (Québec) H4W 2P4, Canada. Une fois que votre demande de participation sans achat admissible a été reçue conformément au présent règlement, vous recevrez automatiquement une (1) participation pour chaque demande de participation sans achat admissible. Pour être valide et admissible, la soumission sans achat doit : (i) être reçue individuellement dans une enveloppe suffisamment affranchie au Canada; (ii) porter le cachet de la poste et être reçue pendant la période du concours; et (iii) contenir tous les renseignements énumérés ci-dessus. L'organisateur du concours n'est pas responsable des soumissions sans achat perdues, volées, reçues en retard, non admissibles, endommagées, mal adressées ou détruites.

Des frais de données standard peuvent s'appliquer aux participants qui choisissent de participer au concours au moyen d'un appareil mobile. Avant de participer au moyen d'un appareil mobile, veuillez communiquer avec votre fournisseur de services pour obtenir de l'information sur la tarification et sur votre forfait.

Les parties exonérées ne sont pas responsables des courriels, des demandes ou des réclamations de prix perdus, en retard, volés, endommagés, brouillés, inexacts, incomplets, mal adressés, abîmés, non livrés, retardés ou mal adressés, ni des erreurs, des omissions, des interruptions, des suppressions, des défauts ou des retards dans les câbles, les satellites, les fournisseurs de services Internet, les lignes téléphoniques, ou dans les opérations ou la transmission d'informations, dans chaque cas qu'il s'agisse d'une défaillance ou d'un dysfonctionnement technique, ou autre, du matériel informatique, des logiciels, des dispositifs de communication ou des lignes de transmission, ou d'une corruption

de données, d'un vol, d'une falsification, d'une destruction, d'un accès non autorisé ou d'une altération de tout matériel de participation, d'une perte, d'une erreur humaine ou autre.

5. **LIMITE DU NOMBRE DE PARTICIPATIONS :**

LIMITE DE QUATRE (4) PARTICIPATIONS PAR PERSONNE PENDANT TOUTE LA PÉRIODE DU CONCOURS, QUEL QUE SOIT LE MODE DE PARTICIPATION. Pour plus de certitude et pour dissiper tout doute, vous ne pouvez utiliser qu'une (1) seule adresse courriel pour participer au concours. Si l'organisateur du concours découvre (à l'aide d'une preuve ou d'un autre renseignement mis à sa disposition ou autrement découvert par l'organisateur du concours) qu'une personne : (i) a tenté d'obtenir plus d'une (1) participation par jour (quel que soit le mode de participation); ou (ii) a tenté d'utiliser plusieurs noms, identités, adresses courriel, ou un moyen automatisé, une macro, un script, une aide robotique ou un autre système ou programme, ou tout autre moyen ne respectant pas l'interprétation de la lettre et de l'esprit du présent règlement par l'organisateur du concours pour s'inscrire ou autrement participer au présent concours ou nuire à son bon fonctionnement, cette personne pourrait se voir disqualifiée du concours à la seule et entière discrétion de l'organisateur du concours.

6. **VÉRIFICATION :**

Toutes les participations, toutes les demandes et tous les participants peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment et pour quelque raison que ce soit. L'organisateur du concours se réserve le droit, à son entière et absolue discrétion, d'exiger une preuve d'identité ou d'admissibilité (sous une forme jugée acceptable par l'organisateur du concours, y compris, sans s'y limiter, une pièce d'identité avec photo délivrée par le gouvernement) : (i) pour vérifier l'admissibilité d'une personne à participer au présent concours; (ii) pour vérifier l'admissibilité ou la légitimité d'une participation, d'une soumission ou d'autres renseignements soumis (ou prétendument soumis) aux fins du présent concours; ou (iii) pour tout autre motif raisonnable lorsque l'organisateur du concours le juge nécessaire, à son entière et absolue discrétion, aux fins de l'administration du présent concours conformément à l'interprétation de la lettre et de l'esprit des présentes conditions par l'organisateur du concours. Tout participant qui ne fournit pas une telle preuve à l'entière satisfaction de l'organisateur du concours dans le délai imparti par ce dernier peut être disqualifié, à la seule et entière discrétion de l'organisateur du concours. Seuls le ou les dispositifs de chronométrage officiels de l'organisateur du concours détermineront l'heure aux fins de ce concours.

Disqualification. Les participants doivent respecter les conditions suivantes, faute de quoi ils pourront être disqualifiés et leur participation pourra être annulée :

- Les participants doivent utiliser une adresse courriel valide.
- Une (1) seule participation ou soumission par personne et par jour sera autorisée.
- Les participants doivent utiliser la même adresse courriel à tout moment durant la période du concours.
- L'utilisation de plus d'une (1) adresse courriel entraînera une disqualification automatique. Les comptes créés par le même participant seront disqualifiés.

7. **PRIX :**

Il y a au total vingt-cinq (25) prix à gagner (individuellement un « **prix** », collectivement, les « **prix** ») qui peuvent être gagnés de la manière décrite ci-dessous :

Période de participation	Description du prix	Valeur au détail approximative (« VDA »)	Nombre de gagnants

Période de participation 1	Premier prix : Barbecue à granulés de bois Weber SmokeFire EX6 (2e génération) Deuxième prix : Barbecue à gaz Weber Genesis II E-315 Troisième prix : Barbecue à gaz portable Weber Traveler	1 699 $ CA 1 249 $ CA chacun 579 $ CA chacun	1 2 3
Période de participation 2	Premier prix : Barbecue à granulés de bois Weber SmokeFire EX6 (2e génération) Deuxième prix : Barbecue à gaz Weber Genesis II E-315 Troisième prix : Barbecue à gaz portable Weber Traveler	1 699 $ CA 1 249 $ CA chacun 579 $ CA chacun	1 2 3
Période de participation 3	Premier prix : Barbecue à granulés de bois Weber SmokeFire EX6 (2e génération) Deuxième prix : Barbecue à gaz Weber Genesis II E-315 Troisième prix : Barbecue à gaz portable Weber Traveler	1 699 $ CA 1 249 $ CA chacun 579 $ CA chacun	1 2 3
Période de participation 4	Premier prix : Barbecue à granulés de bois Weber SmokeFire EX6 (2e génération) Deuxième prix : Barbecue à gaz Weber Genesis II E-315 Troisième prix : Barbecue à gaz portable Weber Traveler	1 699 $ CA 1 249 $ CA chacun 579 $ CA chacun	1 2 3
Grand prix	Quinze millions (15 000 000) de points PC Optimum[MC] [MC]/[MD] Marques de commerce utilisées sous licence avec l'autorisation de Loblaws Inc. Le programme PC Optimum[MC] est fourni par President's Choice Services Inc.	15 000 $ CA	1

Un (1) grand prix : Il y a un (1) « grand prix » à gagner, comprenant quinze millions (15 000 000) de points PC Optimum[MC] d'une valeur au détail approximative (VDA) de 15 000 $ CA.

Quatre (4) premiers prix : Il y a au total quatre (4) premiers prix à gagner, chacun comprenant un barbecue à granulés de bois Weber SmokeFire EX6 (2e génération) (VDA : 1 699 $ CA chacun). La valeur au détail approximative totale de tous les premiers prix est de 6 796 $ CA.

Huit (8) deuxièmes prix : Il y a au total huit (8) deuxièmes prix à gagner, chacun comprenant un (1) barbecue à gaz Weber Genesis II E-315 (VDA : 1 249 $ CA chacun). La valeur au détail approximative totale de tous les deuxièmes prix est de 9 992 $ CA.

Douze (12) troisièmes prix : Il y a un total de douze (12) troisièmes prix à gagner, chacun comprenant un (1) barbecue à gaz portatif Weber Traveler (VDA : 579 $ CA chacun). La valeur au détail approximative totale de tous les troisièmes prix est de 6 948 $ CA.

La valeur au détail approximative totale de tous les prix est de 38 736 $ CA.

Chaque prix doit être accepté tel quel et n'est pas transférable, cessible ou échangeable contre de l'argent comptant (sauf en cas de permission expresse de l'organisateur du concours, à sa seule et entière discrétion). Aucune substitution n'est autorisée, sauf à la discrétion de l'organisateur du concours. L'organisateur du concours se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, de remplacer un ou plusieurs prix par un prix de valeur égale ou supérieure, y compris, sans s'y limiter, et à sa seule et entière discrétion, par un prix en espèces.

En aucun cas, l'organisateur du concours ne sera responsable de plus d'un (1) grand prix et de vingt-quatre (24) prix secondaires. Si des erreurs d'impression, de production, de distribution ou des erreurs informatiques, mécaniques, typographiques ou autres entraînent un plus grand nombre de réclamations de prix valides que le nombre indiqué dans les présentes, l'organisateur du concours se réserve le droit d'attribuer le nombre de prix indiqué dans les présentes lors d'un tirage au sort parmi toutes les réclamations de prix admissibles, non suspectes et valides reçues pour le prix en question.

Limite d'un (1) premier, deuxième ou troisième prix par personne.

Aucune des parties exonérées ne fait de déclaration ni ne formule une quelconque garantie, explicite ou implicite, quant à la qualité ou à la pertinence de tout prix attribué dans le cadre du concours. Dans toute la mesure permise par la loi, chaque participant sélectionné comprend et reconnaît qu'il ou elle ne peut demander le remboursement ni exercer un quelconque recours en droit ou en équité à l'égard de l'organisateur du concours et des parties exonérées, quels qu'ils soient, dans le cas où le prix qui lui a été attribué est insatisfaisant pour quelque raison que ce soit ou ne convient pas à son usage particulier.

Conditions générales :

En plus de toutes les autres conditions énoncées dans le présent règlement, les conditions ci-après s'appliquent aux prix offerts :

- Pour être admissible à un prix, le participant doit s'être inscrit au concours d'une façon valable.
- Si une partie du prix n'est pas utilisée, aucune compensation ne sera accordée au gagnant.
- Tous les coûts, les dépenses, les frais et les taxes (fédéraux, provinciaux, locaux ou autres) et les frais qui ne sont pas expressément décrits dans le présent règlement comme faisant partie d'un prix, sont sous la seule responsabilité du gagnant.
- Tous les prix doivent être acceptés tel qu'ils sont attribués et ne peuvent être ni transférés, ni remplacés, ni échangés contre des espèces ou tout autre prix.
- Aucun transfert, aucune cession ou aucune substitution n'est autorisé, sauf par l'organisateur du concours, qui se réserve le droit, à sa seule discrétion, de remplacer un prix par un autre prix de valeur égale ou supérieure, si le prix n'est pas disponible pour quelque raison que ce soit en raison de circonstances indépendantes de sa volonté.
- Tout prix représenté dans les documents promotionnels l'est uniquement à des fins d'illustration et il peut ne pas être le ou les articles exacts offerts comme prix.
- Les marques, les logos et toutes les marques de services (y compris les produits individuels et les noms des détaillants) sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.

8. SÉLECTION, AVIS ET CONFIRMATION DES GAGNANTS :

Le concours consistera en quatre (4) tirages au sort électroniques individuels et aléatoires (chacun étant un « tirage au sort de la période de participation »). Chaque tirage au sort de la période de participation sera effectué à la date de tirage au sort (« date de tirage au sort de la période de participation ») indiqué dans le tableau ci-dessus à la section

2, ou aux alentours de cette date, parmi toutes les participations admissibles reçues au cours de cette période de participation, afin de sélectionner six (6) gagnants potentiels du prix du concours. Les participations doivent être reçues avant la fin de la période de participation pour être admissibles au tirage au sort de la période de participation correspondante. Toutes les participations admissibles non gagnantes de chaque tirage au sort de la période de participation seront intégrées au tirage au sort de la période de participation suivante.

Le 18 août 2023 ou aux alentours de cette date, l'administrateur procédera à un tirage au sort parmi toutes les participations au concours admissibles reçues pendant toute la durée de la période de promotion et sélectionnera un (1) gagnant potentiel du grand prix du concours. Les chances de gagner un prix promotionnel du concours dépendent du nombre total de participations admissibles reçues.

Heure officielle. Les serveurs de l'administrateur du concours sont l'outil officiel pour déterminer l'heure de ce concours. L'heure de réception d'une participation par l'administrateur du concours sera considérée comme étant l'heure de réception par le serveur de messagerie ou le serveur Web de l'administrateur du concours (selon le cas), et est déterminée selon l'horloge du serveur en question.

L'administrateur du concours ou son agent désigné fera au moins trois (3) tentatives pour joindre chaque participant sélectionné admissible à gagner un grand prix, un premier prix ou un deuxième prix dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la date du tirage applicable. Le participant sera joint par téléphone ou par courriel, à l'entière discrétion de l'organisateur du concours. Si un participant sélectionné ne répond pas dans le délai indiqué ci-dessus ou si un avis est retourné comme étant impossible à livrer, ce participant sélectionné peut, à la seule et entière discrétion de l'organisateur du concours, être disqualifié (et, s'il est disqualifié, perdra tous les droits au prix applicable) et l'organisateur du concours se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion et si le temps le permet, de sélectionner au hasard un autre participant parmi toutes les participations valides restantes reçues au moment du tirage au sort initial (auquel cas les dispositions précédentes s'appliqueront à ce nouveau participant sélectionné).

AUCUN PARTICIPANT N'EST GAGNANT TANT QUE L'ORGANISATEUR DU CONCOURS NE L'A PAS OFFICIELLEMENT DÉCLARÉ GAGNANT CONFORMÉMENT AU PRÉSENT RÈGLEMENT. AVANT D'ÊTRE DÉCLARÉ GAGNANT D'UN PRIX SÉLECTIONNÉ, le PARTICIPANT doit : a) répondre correctement, sans aide mécanique ou autre, à une question d'habileté mathématique (qui peut, à la seule et entière discrétion de l'organisateur du concours, être posée en ligne, par courriel ou par d'autres moyens électroniques, par téléphone ou sur le formulaire de déclaration et d'exonération de l'organisateur du concours); et b) pour tout grand prix, signer et retourner l'original signé du formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité (ci-après le « formulaire de déclaration ») fourni par l'organisateur du concours, qui (entre autres) : (i) que le participant se conforme au présent règlement; (ii) qu'il accepte le prix tel quel; (iii) qu'il exonère les parties exonérées de toute responsabilité en lien avec ce concours, sa participation à celui-ci ou l'attribution et l'utilisation ou le mauvais usage du prix ou d'une partie de celui-ci; (iv) qu'il accepte d'indemniser les parties exonérées à l'égard de toute réclamation, de tout dommage, de toute responsabilité, de tout coût et de tous les frais attribuables à l'utilisation de son prix; et (v) qu'il confirme son consentement à la publication, à la reproduction ou à toute autre utilisation de son nom, de sa ville, de sa province ou de son territoire de résidence, de sa voix, de ses déclarations au sujet du concours ou de sa photo ou autre, sans autre avis ou rémunération, dans toute publicité ou annonce réalisée par l'organisateur du concours ou en son nom, de quelque manière que ce soit et peu importe les médias utilisés, y compris la presse écrite, la radiodiffusion ou Internet. Si un participant sélectionné :(a) ne répond pas correctement à la question d'habileté mathématique; (b) ne retourne pas les documents du concours dûment signés en temps voulu (pour tout grand prix); (c) ne peut pas accepter (ou refuse d'accepter) le prix (tel qu'attribué) pour quelque raison que ce soit; ou (d) contrevient au présent règlement (tel que déterminé par l'organisateur du concours à sa seule et entière discrétion); il sera disqualifié (et perdra tous ses droits au prix), et l'organisateur du concours se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion et si le temps le permet, de sélectionner au hasard un autre participant admissible parmi toutes les participations admissibles restantes reçues au moment du tirage au sort initial (auquel cas les dispositions précédentes s'appliqueront à ce nouveau participant sélectionné).

Les premier, deuxième et troisième prix seront livrés à l'adresse postale du/des gagnant(s) confirmé(s) de 4 à 6 semaines après leur confirmation comme gagnant(s) admissible(s); le grand prix sera remis sous forme de dépôt de points directement sur le compte PC Optimum^{MC} du gagnant confirmé, de 4 à 6 semaines après sa confirmation comme gagnant admissible. L'équipe de PC Optimum^{MC} travaillera directement avec le gagnant pour assurer le transfert/dépôt sécurisé des points sur le compte PC Optimum^{MC} confirmé du gagnant admissible **(après sa confirmation) à l'adresse courriel fournie par le participant concerné lors de l'inscription.**

En outre, les conditions suivantes s'appliquent au grand prix :

Le gagnant doit avoir un compte PC Optimum^{MC} pour recevoir le grand prix. Si le gagnant sélectionné n'a pas encore de compte PC Optimum^{MC}, Les Compagnies Loblaws Limitée travailleront avec lui pour ouvrir un compte afin de faciliter le transfert des points.

9. CONDITIONS GÉNÉRALES :

Le concours est assujetti à toutes les lois et à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur. Les décisions de l'organisateur du concours relativement à tous les aspects du présent concours sont finales et sans appel, et lient l'ensemble des participants. TOUTE PERSONNE JUGÉE PAR L'ORGANISATEUR DU CONCOURS COMME CONTREVENANT À LA LETTRE ET À L'ESPRIT DU PRÉSENT RÈGLEMENT, POUR QUELQUE RAISON QUE CE SOIT, POURRA ÊTRE DISQUALIFIÉE À TOUT MOMENT, À LA SEULE ET ENTIÈRE DISCRÉTION DE L'ORGANISATEUR DU CONCOURS.

Les parties exonérées déclinent toute responsabilité pour : (i) toute défaillance d'un site Web ou d'une plateforme durant le concours; (ii) tout dysfonctionnement technique ou autre problème de quelque nature que ce soit, y compris, sans s'y limiter, concernant le réseau ou les lignes téléphoniques, les systèmes informatiques en ligne, les serveurs, les fournisseurs d'accès, l'équipement informatique ou le logiciel; (iii) toute participation, demande ou autre information qui n'est pas reçue, saisie ou stockée, pour quelque raison que ce soit, y compris, sans s'y limiter, les problèmes techniques ou l'encombrement sur Internet ou sur tout site Web, une preuve de transmission (p. ex. une saisie d'écran ou un courriel ne constituent pas une preuve d'envoi); (iv) toute panne ou tout dommage subi par l'ordinateur ou un autre bien d'un participant ou de toute autre personne en lien avec la participation à ce concours ou qui en découle; (v) la désignation incorrecte ou erronée d'un gagnant ou d'un participant sélectionné; ou (vi) une combinaison de ces circonstances.

En outre, les parties exonérées ne sont pas responsables des communications électroniques qui ne peuvent être distribuées en raison d'une forme de filtrage actif ou passif, de quelque nature que ce soit, ou d'un espace insuffisant dans le compte de messagerie d'un participant pour recevoir des messages électroniques.

Les parties exonérées n'assument aucune responsabilité à l'égard de toute information incorrecte ou inexacte, qu'elle soit due à un participant ou à tout équipement ou programmation associé au concours ou utilisé dans le cadre de ce dernier, ou par toute erreur technique ou humaine pouvant survenir dans la transmission, la réception ou le traitement des codes.

Les gagnants reconnaissent que, dès l'acceptation d'un prix, l'exécution des obligations liées au prix devient la responsabilité unique et exclusive du ou des fournisseurs de services désignés en ce qui concerne les parties ne provenant pas de l'organisateur du concours, le cas échéant.

Le concours n'est en aucun cas parrainé, approuvé ou administré par Weber-Stephen Products LLC, et n'y est pas associé non plus. Les renseignements sont fournis à l'organisateur du concours et aux Compagnies Loblaw limitée. Les questions, commentaires ou plaintes concernant le concours doivent donc être acheminés à l'organisateur du concours et non à Weber-Stephen Products LLC.

L'organisateur du concours se réserve le droit, sous réserve uniquement de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux (la « Régie ») au Québec, d'annuler, de modifier ou de suspendre le concours (ou de modifier le présent règlement) de quelque façon que ce soit, en cas de toute cause indépendante de sa volonté, y compris, sans s'y limiter, les pandémies, les cas de force majeure, les ennemis publics, les guerres, les conflits civils, les incendies, les inondations, les explosions, les conflits de travail ou les grèves ou tout autre acte ou ordre d'une autorité gouvernementale qui corromprait ou entraverait la conduite du concours conformément au présent règlement, y compris, sans s'y limiter, toute erreur, tout virus ou bogue informatique, toute falsification ou intervention non autorisée, toute fraude ou tout dysfonctionnement de quelque nature que ce soit. Toute tentative de nuire au déroulement légitime de ce concours de quelque façon que ce soit (à la seule et entière discrétion de l'organisateur du concours) peut constituer une violation des lois criminelles et civiles. Advenant une telle tentative, l'organisateur du concours se réserve le droit de réclamer des dommages-intérêts dans toute la mesure permise par la loi. L'organisateur

du concours se réserve le droit, sous réserve uniquement de l'approbation de la Régie au Québec, d'annuler, de modifier ou de suspendre ce concours, ou de modifier le présent règlement de quelque façon que ce soit, sans préavis ni obligation, en cas d'accident, d'erreur d'impression, d'erreur administrative ou de toute autre erreur, ou pour toute autre raison.

L'organisateur du concours se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, d'administrer une autre procédure pour ce qui est de la question d'habileté mathématique, s'il le juge approprié dans les circonstances, ou afin de se conformer à la loi applicable.

L'organisateur du concours se réserve le droit, sous réserve uniquement de l'approbation de la Régie au Québec, de modifier les dates, les échéances et les autres paramètres du concours définis dans le présent règlement dans la mesure où l'organisateur du concours le juge nécessaire, dans le but de vérifier la conformité de tout participant, toute participation ou tout autre renseignement lié au présent règlement, ou à la suite de problèmes techniques ou autres ou de toute autre circonstance qui, de l'avis de l'organisateur du concours et à sa seule et entière discrétion, nuit à la bonne administration du concours comme le prévoit le présent règlement ou pour toute autre raison.

Toute décision de l'organisateur du concours concernant tout aspect de ce concours, y compris, sans s'y limiter, l'admissibilité et la disqualification des formulaires, sera définitive et exécutoire, sous réserve de toute décision de la Régie.

En participant à ce concours, tous les participants consentent explicitement à ce que l'organisateur du concours, ses agents ou ses représentants enregistrent, transmettent et utilisent les renseignements personnels fournis uniquement dans le but d'administrer le concours et conformément à la politique de confidentialité de l'organisateur du concours (pouvant être consultée à l'adresse https://www.kraftcanada.ca/fr-ca/engagement-pour-la-protection-desrenseignements-personnels).

Le présent article ne limite aucun autre consentement qu'une personne peut donner à l'organisateur du concours ou à d'autres relativement à la collecte, à l'utilisation ou à la communication de ses renseignements personnels.

Les formulaires sont la propriété exclusive de l'organisateur du concours et ne seront en aucun cas retournés aux participants.

L'organisateur du concours est le seul propriétaire du matériel promotionnel et des produits du concours, ainsi que des droits de propriété intellectuelle y afférents, et aucune disposition du présent règlement ne doit être interprétée de manière à conférer un droit quelconque aux participants à cet égard.

Sauf dans les cas prévus par le présent règlement, aucune communication ou correspondance ne sera échangée avec les participants, sauf avec les gagnants des prix.

Aux fins du présent règlement, le participant est la personne dont le nom figure sur le bulletin de participation et, sous réserve des conditions du présent règlement, le prix sera attribué à cette personne si elle est déclarée gagnante.

En cas d'incohérence ou de divergence entre les modalités de la version anglaise du présent règlement et les déclarations ou autres énoncés contenus dans d'autres matériels associés au concours, y compris, mais sans s'y limiter, la version française du présent règlement, la publicité sur le point de vente, la publicité télévisée, imprimée ou en ligne, et toute instruction ou interprétation du présent règlement donnée par un agent de l'organisateur du concours, les modalités de la version française du présent règlement prévaudront, régiront et auront préséance dans toute la mesure permise par la loi.

L'utilisation du genre masculin dans le présent règlement n'a qu'un but pratique et s'applique à tous les genres.

L'invalidité ou l'inapplicabilité de l'une des dispositions du présent règlement ne portera pas atteinte à la validité ou à l'applicabilité des autres dispositions. Si une disposition est jugée invalide, inapplicable ou illégale, le présent règlement restera en vigueur et sera interprété conformément aux dispositions qui y sont énoncées, comme si la disposition jugée invalide ou illégale n'en faisait pas partie.

RÉSIDENTS DU QUÉBEC SEULEMENT : Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux (la « Régie »), afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie, mais uniquement pour aider les parties à en arriver à un règlement.

Sous réserve des dispositions du paragraphe précédent quant aux questions qui relèvent de la compétence de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, comme condition de participation à ce concours, chaque participant convient que tout différend qui ne peut pas être réglé entre les parties, et toutes les causes d'action qui découlent de ce concours ou qui y sont liées, seront réglés au cas par cas, sans recourir à une forme de recours collectif, et ce, exclusivement devant un tribunal compétent situé à Toronto, en Ontario, ce tribunal devant appliquer les lois en vigueur dans la province de l'Ontario.

Sous réserve des dispositions de l'alinéa précédent quant aux questions qui relèvent de la compétence de la Régie, dans toute la mesure permise par la loi applicable, tous les problèmes et toutes les questions au sujet de l'élaboration, de la validité, de l'interprétation et de l'applicabilité du présent règlement, ou des droits et obligations des participants, de l'organisateur du concours ou des autres parties exonérées dans le cadre de ce concours, seront régies et interprétées par un tribunal compétent situé à Toronto, en Ontario, lequel tribunal devra appliquer les lois en vigueur dans la province de l'Ontario, sans égard aux règles ou aux dispositions liées aux principes de compétence législative ou de conflit des lois qui entraîneraient l'application des lois de tout autre territoire.

Une copie du règlement et les noms des gagnants peuvent être obtenus par une demande écrite adressée à :

« Concours Préparez-vous pour l'été avec Kraft Heinz : Règlement officiel et gagnants », a/s Snipp Interactive Inc.,

C. P. 34565, place Côte-Vertu, Saint-Laurent (Québec) H4W 2P4 Canada.

« Ni Les Compagnies Loblaw limitée, ni sa société mère, ni aucun de ses franchisés et sociétés affiliées ne sont des commanditaires du concours Préparez-vous pour l'été avec Kraft Heinz ou n'y sont affiliés.

PC Optimum[MC] est une marque de commerce de Loblaw Inc., utilisée sous licence. La disponibilité des produits varie selon les magasins. »

Annexe B – Produits participants

Produits participants au programme estival			
Marque	Numéro d'article	Description	CUP
Bullseye	20139411	BULLS EYE BBQ HONEY GARLIC	6810047996
Bullseye	20547834002	B-EYE BBQ SAUCE CHICKEN N RIB	6810089076
Bullseye	20547834003	B-EYE BBQ SAUCE HONEY GARLIC	6810089100
Bullseye	20547834005	B-EYE BBQ SAUCE BOLD ORIG	6810089102
Bullseye	20547834006	B-EYE BBQ SAUCE HICKORY	6810089103
Bullseye	20547834007	B-EYE BBQ SAUCE ONION N GARLIC	6810089104
Bullseye	20547834009	B-EYE BBQ SAUCE STEAKHOUSE	6810089106
Bullseye	20547834001	B-EYE BBQ SAUCE SWEET N STICKY	6810089107
Bullseye	20547834010	B-EYE BBQ SAUCE GUINESS	6810089108
Diana	20321665004	DIANA MARINADE SPICY SOUTHWEST	5700000853
Diana	21184624	DIANA SAUCE MAPLE BBQ	5700000856
Diana	20775511	DIANA MARINADE GALIC & HERB	5700003514
Diana	20774751	DIANA MRND Steak Spice	5700003516
Diana	20125501002	DIANA SAUCE GOURM ORIG	5700082350
Diana	20125501003	DIANA SCE CHICKEN AND RIB	5700082351
Diana	20304936	DIANA SCE HONEY GARLIC	5700082352
Diana	20125501001	DIANA SAUCE BBQ SPICY	5700082353
Diana	21184617	DIANA SCE ORIGINAL	5928412345
Diana	21184619	DIANA SAUCE HONEY GARLIC	5928412346
Diana	21184618	DIANA SAUCE RIB & CHX	5928412347
Heinz	20045906	HEINZ KETCHUP	366
Heinz	21092580	HEINZ TARTAR SAUCE	5700000060
Heinz	21290590	HNZ MAYORACHA SAUCE	5700000247
Heinz	21378061	HEINZ HANCH SAUCE	5700000250
Heinz	21378155	HEINZ WASABIOLI SAUCE	5700000251
Heinz	20069080	HEINZ KETCHUP SQZ	5700000299
Heinz	20052451	HEINZ KETCHUP	5700000312
Heinz	20152222	HEINZ KETCHUP, CP	5700000324
Heinz	20000699	HEINZ KETCHUP PORTIONS	5700000328
Heinz	20120963	HEINZ KETCHUP VOL PAK	5700000332
Heinz	20297430001	HEINZ CHILI SCE	5700000361
Heinz	20064566	HEINZ CHILI SCE	5700000362
Heinz	21184346	HEINZ MAYOCHUP	5700001084
Heinz	20115102001	HEINZ KETCHUP UPSIDE DOWN SQZ	5700001316
Heinz	20115102002	HEINZ KETCHUP HOT & SPICY	5700001815
Heinz	20045906	HEINZ KETCHUP	5700002324
Heinz	20185747	HEINZ KETCHUP MAGARED PLASTIC	5700002324
Heinz	20031752	HEINZ KETCHUP LOW SODIUM	5700003855

Heinz	20762350	HEINZ KETCHUP NO SUGAR ADDED	5700003857
Heinz	20552158	HEINZ PICNIC PACK	5700003984
Heinz	20110556	HEINZ KETCHUP SQZ	5700006308
Heinz	20133009	HEINZ UPSIDE DOWN KETCH FD SVC	5700024375
Heinz	20128881	HEINZ KETCHUP UPSIDE DOWN SQZ	5700024376
Heinz	20066120	HEINZ KETCHUP TWIN PACK, CP	5700061328
Heinz	20021486	HEINZ ORGANIC KETCHUP	5700071253
Heinz	21095278	HEINZ GARLIC AIOLI	6810000310
Heinz	20000699	HEINZ KETCHUP PORTIONS	10057000003286
HP	20031418	HP STEAK SAUCE, CP	5700000898
HP	20325386001	HP STEAK SAUCE	5700000940
HP	20325386003	HP STEAK SAUCE BOLD	5700000949
HP	20178283	HP STEAK SAUCE	5700082982
Kraft	20779866001	KRAFT SINGLES THICK	6810000138
Kraft	20777608	KRAFT EXTRA CHDR CHEESE SLICE	6810000165
Kraft	21188377	KRAFT SINGLES MILD 3 CHEESE	6810000343
Kraft	21188383	KRAFT SINGLES SHARP CHEDDAR	6810000344
Kraft	21189807	KRAFT SINGLES THICK	6810000345
Kraft	21188390	KRAFT SINGLES LIGHT	6810000347
Kraft	21188340	KRAFT SINGLES MOZZARELLA	6810000348
Kraft	21188654	KRAFT SINGLES THIN	6810000349
Kraft	21188394	KRAFT SINGLES SWISS	6810000352
Kraft	21188337	KRAFT SINGLES WHITE CHEDDAR	6810000355
Kraft	21188400	KRAFT SINGLES THICK, CP	6810000357
Kraft	21188319	KRAFT SINGLES LIGHT	6810000358
Kraft	21188312	KRAFT SINGLES THIN, CP	6810000359
Kraft	21411880	KRAFT EXTRA CHEDDAR SL	6810000367
Kraft	21411686	KRAFT EXTRA SWISS	6810000368
Kraft	21411726	KRFT EXTRA CHED CHSE SL	6810000369
Kraft	20312226007	KRAFT SALAD DRSG CRMY CAES	6810004078
Kraft	20312226008	KRAFT DRSG RANCHER'S CHOICE	6810004101
Kraft	20312226011	KRAFT DRSG CATALINA	6810004121
Kraft	20312226012	KRAFT SALAD DRSG FRENCH	6810004122
Kraft	20312226013	KRAFT SALAD DRSG ZESTY ITAL	6810004123
Kraft	20312226014	KRAFT SALAD DRSG COLESLAW	6810004124
Kraft	20312226001	KRAFT DRSG OIL & VINEGAR	6810004128
Kraft	20627333002	KRAFT SG DRSG BALSMIC VIN	6810004345
Kraft	20308368001	KRFT SIG DRSG GRK FETA & OREG	6810004346
Kraft	20312226023	KRAFT SG DRSG BALSMIC VIN	6810004386
Kraft	20312226024	KRFT SIG DRSG GRK FETA & OREG	6810004390
Kraft	20304020002	KRAFT CW SIG DRSG TOM & OREG	6810004457
Kraft	20627333003	KRAFT SIG DRSG CLASSIC HERB	6810004503
Kraft	20075939001	KRAFT MIRACLE WHIP CP	6810004524

Kraft	20075939002	KFT MIRACLE WHIP LIGHT	6810004540
Kraft	20628297012	KRAFT SALAD DRSG THOU ISLAND	6810004606
Kraft	20311307002	KRAFT SALAD DRSG THOU ISLAND	6810004606
Kraft	20628297002	KRAFT SALAD DRSG CATALINA	6810004607
Kraft	20628297006	KRAFT SALAD DRSG FRENCH	6810004608
Kraft	20628297014	KRAFT SALAD DRSG ZESTY ITALIAN	6810004609
Kraft	20628297003	KRAFT SALAD DRSG COLESLAW	6810004610
Kraft	20628297005	KRAFT SALAD DRSG CRMY CUCUMBER	6810004612
Kraft	20628297007	KRAFT SALAD DRSG GOLD ITALIAN	6810004613
Kraft	20628297004	KRAFT DRSG CAESAR CRMY	6810004614
Kraft	20311307009	KRAFT DRSG CAESAR CRMY	6810004614
Kraft	20628297010	KRAFT DRSG RANCHERS CHOICE	6810004615
Kraft	20628297008	KRAFT SALAD DRSG PEPCRN RANCH	6810004616
Kraft	20628042007	KRAFT CW DRSG RANCHER CHOICE	6810004632
Kraft	20628042003	KRAFT CW DRSG CREAMY CAESAR	6810004633
Kraft	20628042009	KRAFT CW DRSG ZESTY ITALIAN	6810004635
Kraft	20628042005	KRAFT CW DRSG FRENCH	6810004636
Kraft	20628042002	KRAFT C W DRSG COLESLAW	6810004637
Kraft	20307431005	KRAFT C W DRSG COLESLAW	6810004637
Kraft	20628042001	KRAFT C W DRSG CATALINA	6810004638
Kraft	20628042004	KRAFT CW DRSG CREAMY CUCUMBER	6810004639
Kraft	20628297013	KRAFT DRSG THREE CHSE RANCH	6810004643
Kraft	20627333010	KRAFT SIG DRSG TOM & OREG	6810004644
Kraft	20627333011	KRAFT SIG DRSG SWEET ONION	6810004686
Kraft	20627613001	KRAFT DRSG CREAMY CAESAR FF	6810004712
Kraft	20628297009	KRAFT DRSG RANCH W./BACON	6810004714
Kraft	20628297011	KRAFT DRSG RUSSIAN	6810004715
Kraft	20033768002	MIRACLE WHIP KRAFT SPREAD	6810004757
Kraft	20021972009	KRAFT SIG ASIAN SESAME DRSG	6810004778
Kraft	20627333001	KRAFT SIG ASIAN SESAME DRSG	6810004778
Kraft	20298681001	MIRACLE WHIP	6810004862
Kraft	20298681002	MIRACLE WHIP CAL WISE	6810004863
Kraft	20304232001	MIRACLE WHIP KRAFT EZ SQUEEZE	6810004974
Kraft	20304232002	MIRACLE WHIP KRAFT CW EZ SQUEEZE	6810004975
Kraft	20627619007	KRAFT BBQ SAUCE ORIGINAL	6810007852
Kraft	20627619004	KRAFT BBQ SAUCE HICKORY	6810007853
Kraft	20303470004	KRAFT BBQ SAUCE HICKORY	6810007853
Kraft	20627619006	KRAFT BBQ SAUCE ONION BITS	6810007854
Kraft	20627619003	KRAFT BBQ SCE GARLIC	6810007855
Kraft	20627619002	KRAFT BBQ SCE CHICKEN N RIB	6810007858
Kraft	20047169	KRAFT MIRACLE WHIP	6810044577
Kraft	20035750	KRAFT MIRACLE WHIP LIGHT	6810044578
Kraft	20016183003	KRAFT BULLS EYE BOLD ORIG BBQ	6810047970

Kraft	20602509	MIRACLE WHIP OLIVE OIL	6810089220
Kraft	20976367	KRAFT SALAD PASTA MACARONI	6810089952
Lea & Perrins	20063633	LEA PRN WORCESTERSHIRE SCE	5700000912
Lea & Perrins	20046603	LEA PRN WORCESTERSHIRE SCE	5700000913
Lea & Perrins	20166922	LEA PRN WORCESTERSHIRE SCE CP	5700000925
Lea & Perrins	20107244	WORCESTERSHIRE SAUCE	5700082981
Mio	20565119001	MIO WTR ENHNCR FRUIT PUNCH	6810000080
Mio	20565119002	MIO WTR ENHNCR STRAW WTRMELON	6810000081
Mio	20565119003	MIO WTR ENHNCR BERRY POMGRNT	6810000082
Mio	20565119004	MIO WTR ENHNCR MANGO PEACH	6810000083
Mio	20663423	MIO LEMONADE	6810000118
Mio	20565119005	MIO WTR ENHNCR BLACK CHERRY	6810000119
Mio	20662690	MIO BERRY BURST SPORT	6810000124
Mio	20663342	MIO ARCTIC GRAPE SPORT	6810000125
Mio	20746192001	MIO WATR ENHANCER CRAN RASP	6810000130
Mio	20746192002	MIO WATR ENHANCER BLUE LEMON	6810000131
Mio	20746192003	MIO WATR ENHANCER ORANGE	6810000132
Mio	20746192004	MIO WTR ENHANCE LMN LIME SPRT	6810000133
Mio	21081014	MIO VIT LIQ CONC CHERRY	6810000274
Mio	21081063	MIO VITAM LIQ CON BLKBRY	6810000275
Renees	21428905	RENEES RANCH DIP 283G	6228700022
Renees	21429104	RENEES FRENCH ONION DIP 283G	6228700024
Renees	21429109	RENEES DILL DIP 283G	6228700025
Renees	21429112	RENEES SWEET CHILI DIP 283G	6228700026
Renees	20768159	RENEES RANCH CLASSIC 355ML	6228705209
Renees	21023040	RENEES CAESAR 3.78L	6228705234
Renees	20161416	RENEES CAESAR LIGHT 750ML	6228706750
Renees	20556299	RENEES MIGHTY CAESAR 750ML	6228707750
Renees	20046681	RENEES CAESAR 750ML	6228709750
Renees	20324310	RENEES GREEK FETA 355ML	6228711201
Renees	20302778	RENEES BLUE CHEESE 355ML	6228711202
Renees	20297432	RENEES POPPY SEED 355ML	6228711203
Renees	20299161	RENEES RANCH 355ML	6228711204
Renees	20318199	RENEES CUCUMBER DILL 355ML	6228711205
Renees	20314592	RENEES CAESAR 355ML	6228711206
Renees	20316056	RENEES MIGHTY CAESAR 355ML	6228711207
Renees	20304927	RENEES CAESAR LGT 355ML	6228711209
Renees	20302534	RENEES POPPY SEED LGT 355ML	6228711211
Renees	20319349	RENEES COLESLAW 355ML	6228711220
Renees	20312720	RENEES GREEK FETA VIN 350ML	6228721203
Renees	20325814	RENEES SPR HRB GRLC VIN 350ML	6228721206
Renees	20296069	RENEES PRMSN CAESAR VIN 350ML	6228721208
Renees	20310415	RENEES SWEET ONION VIN 350ML	6228721211

Renees	20113303	RENEES HONEY DIJON VIN 350ML	6228721212
Renees	20300994	RENEES ASIAN SESAME VIN 350ML	6228721213
Renees	20012865	RENEES BALSAMIC VIN 350ML	6228721215
Renees	20347525	RENEES SOUTHWST RANCH 355ML	6228756636
Renees	20597535	RENEES CAESAR POUCH	6228761208
Renees	20597536	RENEES MIGHTY CAESAR POUCH	6228761209
Renees	20597615	RENEES CAESAR VINAIG POUCH	6228761213
Renees	20597961	RENEES SWEET ONION VIN. POUCH	6228761214
Country Time	20955707	CTIME LIQUID LEMONADE	6810000201
Country Time	20955706	CTIME LIQ LEM ICED TEA	6810000202
Crystal Light	20660835	CRYSTAL LIGHT LIQ BLUEBRY RAZZ	6810000123
Crystal Light	20746034001	CRYSTAL LIGHT LQD BLKBERRY	6810000135
Crystal Light	20746034004	CRYSTAL LIGHT LQD POMEGRANATE	6810000136
Crystal Light	20746034003	CRYSTAL LIGHT LQD PINAPL COCNT	6810000161
Kool Aid	20749494001	KOOL AID LIQUID GRAPE	6810000126
Kool Aid	20749494002	KOOL AID LIQUID CHERRY	6810000127
Kool Aid	20749494003	KOOL AID LIQUID TROPICAL	6810000128
Kool Aid	20749494004	KOOL AID LIQUID ORANGE	6810000129
Kool Aid	20955645	KOOL AID LIQ WATERMELON	6810000188
Kraft	21021981	TANG LIQUID ORANGE PINEAPPLE	6810000279
Kraft	21021895	TANG LIQUID GRAPE	6810000280
Tang	20955642	TANG LIQUID ORANGE	6810000197
Tingley Teds		Tingley Teds Tingley 10/249ml	57000012137
Tingley Teds		Tingley Teds Extra Tingley 10/249ml	57000012144
Kool Aid	20995127	KOOL AID JAMMER CLEAR TROP FRT	6618800363
Kool Aid	20995101	KOOL AID JAMMER CLEAR FRT PNCH	6618800364
Kool Aid	20995141	KOOL AID JAMMER CLEAR BERRY	6618800365
Kool Aid	20995153	KOOL AID JAMMER CLEAR STR-KIWI	6618800366
Kool Aid	20079976002	KOOL AID JAMMERS CHERRY	6618807081
Kool Aid	20079976003	KOOL AID JAMMERS GRAPE	6618807082
Kool Aid	20079976001	KOOL AID JAMMERS TROP PUNCH	6618807084
Kool Aid	20079976004	KOOL AID JAMMERS KIWI STRAW	6618807086
Kool Aid	20079976005	KOOL AID JAMMERS ORANGE	6618807088
Kool Aid	20079976006	KOOL AID JAMMERS BLUE RASP	6618807090